



**VERVIERS**

URBANISME  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CoDT – Annexe 26



Wallonie

Réf : 2023A0203-AF

**Le présent avis est adressé à tous les occupants des biens situés dans un rayon de 50 mètres de(s) la parcelle(s) concernée(s) par les travaux ci-dessous.**

## URBANISME - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une **demande de permis d'urbanisme** introduite par Monsieur et Madame de HESSELLE-DEFRAITEUR demeurant Rue du Beau Vallon 37 à 4800 Verviers.

Le terrain concerné est situé Rue du Beau Vallon 37 à 4800 Verviers et cadastré division 6, section A, n°347B.

Le projet porte sur : **Construction d'une serre attenante à un logement - démolition et reconstruction d'un atelier**

et est soumis à enquête publique en vertu des articles D.IV.6, D.IV.40, D.VIII.7 et suivants du Code du Développement Territorial et pour le(s) motif(s) suivant(s) : **la demande implique une dérogation au plan de secteur (zone d'aménagement communal concerté)**

**Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse ci-après, sur rendez-vous :**

- Administration communale de Verviers, service administratif de l'Urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers, les lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h00 et les jeudis de 13h30 à 16h30 ;
- Administration communale de Verviers, service technique de l'Aménagement du Territoire, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers, les mardis 21/05, 28/05, 04/06 de 16h00 à 20h00.

**Il y a lieu de prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service administratif de l'Urbanisme au 087/327.541.**

Date d'affichage de l'avis : 14 mai 2024

**L'enquête publique est ouverte le 21 mai 2024 et clôturée le 05 juin 2024.**

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu **le 05 juin 2024 à 14h00** au service urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers. Pour des raisons d'organisation, nous vous invitons à signaler au préalable votre présence.

**Les réclamations et observations écrites, clairement identifiées et datées, sont à adresser au Collège Communal de Verviers :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Verviers, Place du Marché 55 à 4800 Verviers;
- par télécopie au numéro 087/327.549;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [info@verviers.be](mailto:info@verviers.be);
- remises au conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER ou à l'agent communal désigné à cette fin au service Urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Urbanisme/2023A0203-AF (réf. du dossier).

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER (087/327.575), de l'agent communal désigné à cette fin (087/327.541) ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet au service Urbanisme – Aménagement du Territoire, auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER (087/327.575) ou de l'agent communal désigné à cette fin, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers.

A Verviers, le **08 MAI 2024**

Par ordonnance :  
La Directrice générale f.f.,



Muriel KNUBBEN.



Pour la Bourgmestre :  
L'Echevin délégué,



Maxime DEGEY.